

# INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA SÉCURITÉ DES PROFESSIONNELS

## INTERDIT DANS LES CARTONS CYCLAMED :



### PRODUIT CHIMIQUE

- En provenance des patients :  
À déposer en déchèterie
- En provenance de votre activité  
professionnelle : Contacter la  
délégation régionale de l'ADEME



### MASQUE, GANT CHARLOTTE ET BLOUSE

À enfermer dans un sac plastique  
pour ordures ménagères et à  
conserver 24h avant de les jeter  
dans la poubelle.



### PARAPHARMACIE, COMPLÉMENT ALIMENTAIRE

À mettre dans les  
ordures ménagères



### APPAREIL DE MESURE

À déposer en  
déchèterie



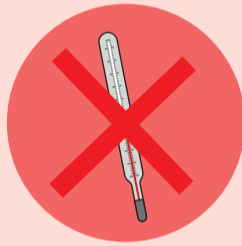
### RADIOGRAPHIE

À déposer en  
déchèterie



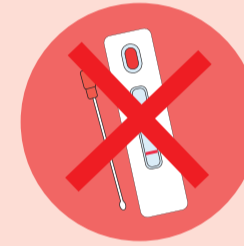
### SERINGUE, AIGUILLE

(neuve ou utilisée)  
À mettre dans le  
circuit DASTRI



### THERMOMÈTRE À MERCURE

À déposer en  
déchèterie ou  
contacter la Mairie



### TROD\*

Sérologique ou  
rhino-pharyngé  
À mettre dans le  
circuit DASTRI

\*Test Rapide d'Orientation Diagnostique

## MNU DES PARTICULIERS AUTORISÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED :



COMPRIMÉ,  
GELULE,  
SACHET...



SIROP,  
SOLUTION  
BUVABLE



SUPPOSITOIRE,  
OVULE



POMMADE,  
CRÈME, GEL



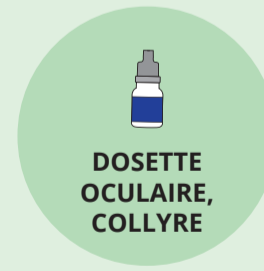
INHALATEUR



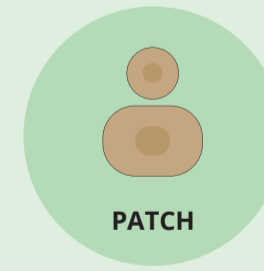
AÉROSOL,  
SPRAY



AMPOULE



DOSETTE  
OCULAIRE,  
COLLYRE



PATCH

## Avant de remettre votre carton Cyclamed à votre grossiste-répartiteur :



Assurez-vous que le carton est bien fermé et identifié au nom de votre pharmacie

Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :

Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : [association@cyclamed.org](mailto:association@cyclamed.org)